

Lancement de la Conférence de la souveraineté alimentaire en Nouvelle-Aquitaine

vendredi 27 mars 2026, par [lpe](#)

Étienne GUYOT, préfet de la région, et Alain ROUSSET, président du Conseil régional, ont lancé officiellement ce jeudi 26 mars la phase territoriale de la conférence de la souveraineté alimentaire, en présence de Bernard LAYRE, président de la Chambre régionale d'agriculture. Cette nouvelle phase vise à décliner les ambitions nationales en actions concrètes adaptées aux réalités locales.

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) du 25 mars 2025 consacre la souveraineté alimentaire comme intérêt général majeur.

La ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, Annie GENEVARD, a lancé les Conférences de la souveraineté alimentaire dès la fin de l'année 2025, avec des travaux nationaux organisés autour de sept groupes sectoriels. Les enjeux et les ambitions identifiés par chacun de ces groupes en matière de production, de transformation et de distribution ont été présentés le 24 février au Salon International de l'Agriculture.

La Nouvelle-Aquitaine, première région agricole de France, joue un rôle stratégique dans la souveraineté alimentaire nationale avec :

- une grande diversité de productions et de terroirs : élevages, productions végétales, viticulture, produits fermiers, pêche et aquaculture ;
- des atouts majeurs : dynamisme des coopératives et entreprises agroalimentaires, signes de qualité et savoir-faire reconnus, innovation et recherche ;
- des défis à relever : compétitivité face aux importations, renouvellement des générations d'agriculteurs, adaptation au changement climatique, réponse aux évolutions des attentes des consommateurs, structuration des filières locales.

D'ici à l'été 2026, les travaux menés en Nouvelle-Aquitaine viseront à :

1. Définir la contribution régionale aux objectifs nationaux présentés lors du salon de l'agriculture : identifier les marges de progression par filière et adapter les trajectoires aux spécificités locales ;
2. Repérer et faire émerger des projets collectifs d'avenir associant amont-aval et venant contribuer aux objectifs nationaux de souveraineté alimentaire.

L'ensemble des parties prenantes sont appelées à contribuer aux travaux, avec en première ligne les représentants des filières agricoles et agroalimentaires (interprofessions, coopératives, entreprises agroalimentaires, syndicats agricoles...), mais aussi les instituts techniques, de recherche et de formation, les services de l'État, les collectivités et des représentants de la société civile.

Un appel à contributions sera lancé dès le mois d'avril auprès de l'ensemble des filières pour récolter les avis des acteurs impliqués dans les domaines agricoles et agroalimentaires du territoire régional.

Une phase de restitution s'ensuivra, précédée d'un approfondissement des projets de filières, inter-

filères ou territoriaux ainsi identifiés.

Les résultats de cette phase territoriale seront présentés lors d'une réunion de clôture à la fin du premier semestre 2026 puis relayés auprès du ministère en charge de l'agriculture. Ils serviront de fondations à une trajectoire de reconquête de notre souveraineté alimentaire à 10 ans.

Le préfet de région, Étienne GUYOT et le président du Conseil régional, Alain ROUSSET appellent l'ensemble des acteurs à s'engager dans cette démarche : « *La souveraineté alimentaire, c'est l'affaire de tous. La Nouvelle-Aquitaine doit incarner cette ambition par des projets concrets, portés par l'ensemble des acteurs : agriculteurs, transformateurs, collectivités, chercheurs et citoyens. C'est un enjeu de résilience, mais aussi de vitalité économique et sociale pour nos territoires ruraux et littoraux.* »